



Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Monsieur Michel MERCIER

Président du Conseil Général du Rhône
Président du Conseil d'Administration du
SDIS du Rhône
Hôtel du département
29-31 cours de la Liberté
69003 LYON

Lyon, le 10 décembre 2007

Monsieur le président,

Le conseil d'administration a délibéré vendredi 7 décembre 2007 sur le Plan de Déplacement d'Administration du SDIS. Il a décidé d'élargir sa participation aux transports collectifs en prenant à sa charge les abonnements TER pris avec la carte OURA selon les termes du rapport que vous avez présenté.

Nous tenons à vous faire part de notre très grande frustration en voyant que vous n'avez pas voulu faire un geste significatif en faveur du personnel en refusant notre proposition d'une plus grande participation financière. Le développement durable étant un thème que les responsables politiques de tous bords s'engageaient à prendre en considération après le « Grenelle de l'environnement », nous espérons sincèrement que le SDIS participerait à cette démarche de progrès écologique.

Un geste en ce sens aurait été d'autant plus justifié que le SDIS a décidé de ne plus louer de parkings à compter du 1^{er} janvier 2008. Les économies substantielles qui seront effectuées auraient pu être affectées à juste titre en faveur de l'aide au développement des transports collectifs pour les salariés de notre établissement public.

Tel n'a pas été votre souhait, et vous n'avez voulu accorder que 7 € aux agents qui avaient déjà un abonnement TCL, et une prise en charge plafonnée à 30 € pour les deux abonnements TER et TCL. Cette participation dérisoire est perçue comme une aumône par le personnel, notamment les agents aux revenus les plus modestes, pour qui le coût du transport est une charge très lourde.

Il nous paraît essentiel de vous signaler que certains collègues dépensent plus de 110 € mensuels pour se rendre au travail, ce qui représente 10% de leur salaire. En plus du transport, certains d'entre eux doivent même payer en plus une contribution pour le stationnement de leur véhicule sur les parkings relais des gares.



Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Vous comprendrez que nous ne pouvons qu'être extrêmement déçus par la décision que vous avez prise. Compte tenu du nombre relativement faible de personnes concernées actuellement par ces mesures, le coût induit de votre délibération serait pour le SDIS tout au plus de 1000 € à 2000 € par mois. Ce montant dérisoire par rapport aux enjeux, démontre malheureusement le peu d'intérêt que vous portez à ce dossier crucial à maints égards.

Au moment où tous les responsables politiques mettent en avant le développement durable, la participation des employeurs pour les transports collectifs devrait être une priorité. Nous vous demandons de faire cet effort pour les salariés du SDIS en prenant à charge 50% des abonnements OURA incluant les TER et les TCL. Une telle mesure aurait du être prise au moment où le SDIS supprime les parkings qui étaient jusqu'alors à disposition du personnel. Les agents ne pouvant plus garer leur véhicule sur leur lieu de travail, vont avoir un coût de transport important à charge, qui ne sera pas compensé par une aide financière équivalente du SDIS pour le transport collectif.

Vous trouverez joint au présent courrier, un dossier de présentation des différents dispositifs la carte OURA TCL + TER, montrant les possibilités d'intervention pour encourager l'utilisation des transports en commun sur Lyon et sa région.

Ceci nous déçoit d'autant plus que le président du comité technique paritaire, par ailleurs vice-président chargé de l'environnement dans une autre collectivité, et vous-même, sembleriez auparavant porter un intérêt soutenu à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau,
Le secrétaire général,

Jacques GUILLON

Copie transmise :
Monsieur Reppelin, vice-président du SDIS
Madame De Coster, vice-présidente du SDIS
Monsieur le directeur du SDIS